

Communication valant rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Centre



Octobre 2013

Région

Centre

EDITO

L'agenda 21 de notre collectivité voté en juin 2008 constitue un acte fondateur en matière de durabilité. La Région Centre situe désormais l'ensemble de ses politiques et de ses initiatives dans le cadre de son référentiel. Le rapport annuel présenté conformément à la Loi Grenelle du 12 juillet 2010 en découle. La présente communication est complémentaire du rapport d'activité présenté en juin, et présente les actions les plus significatives menées par la Région en 2012 (certaines se prolongeant en 2013) sous l'angle de la durabilité.

Cette communication conforte la dimension stratégique et animatrice de la collectivité régionale et atteste la volonté d'amélioration continue de ses politiques. Il revient en effet à la Région d'élaborer des plans d'action, de les évaluer et les adapter en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'élaboration en 2011 du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et du Plan Climat Energie, du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, de la stratégie pour la Biodiversité et de la stratégie du Tourisme durable s'inscrivaient déjà dans cette exigence de durabilité.

Les années 2012 et 2013 ont vu la poursuite de cette démarche à travers la conduite de nombreux chantiers stratégiques : réflexion sur l'adaptation du plan d'action de l'Agenda 21, révision des politiques territoriales en cohérence avec le SRADDT, réalisation conjointe avec l'Etat du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et lancement de schémas en matière d'économie, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

La Région a par ailleurs initié des actions conséquentes en matière de concertation citoyenne, affirmant sa vocation animatrice. La relance des forums territoriaux dans le cadre du processus « Ambitions 2020 », l'organisation des débats participatifs sur la transition énergétique, les consultations de la conférence régionale des jeunes concernant les politiques menées par la Collectivité en direction des jeunes sont représentatives de cette démarche. Enfin, la Région Centre a continué d'accompagner les Collectivités qui s'engagent dans l'élaboration d'un Agenda 21.

Les actions emblématiques présentées dans cette communication illustrent de manière éloquente la prise en compte dans les politiques régionales comme dans le fonctionnement de la collectivité des finalités du développement durable : de lutte contre le changement climatique et de protection de l'atmosphère, de préservation de la biodiversité, et de protection des milieux et des ressources, d'épanouissement de tous les êtres humains, de cohésion sociale et de solidarité entre générations et entre territoires, de modes de production et de consommation responsables.

François BONNEAU

Gilles DEGUET

Quelques repères sur la région Centre



	Région Centre	France métropolitaine
Population (2010)	2 548 065	62 765 236
Evolution 1999-2010 :	+ 0,4 %	+ 0,6 %
- dû au solde naturel :	+ 0,2 %	+ 0,4 %
- dû au solde migratoire	+ 0,2 %	+ 0,2 %
Poids en métropole	3,9%	///
Superficie (km ²)	39 151	543 941
Nombre de communes	1 841	36 554
Densité (habitants/km ²)	65	115
PIB en millions d'euros (2011)	65 363	1 960 654
Evolution PIB 2010-2011	2,6 %	3,1 %
PIB / habitant en euros (2011)	25 546	30 999
PIB / emploi	65 144	74 556
Nombre d'emplois total en milliers (2011)	1 000	26 336
Nombre d'emplois non-salariés en milliers (2011)	95	2 530
Nombre d'actifs (2010)	1 172 187	30 107 516
Taux de chômage (4 ^{ème} trimestre 2012)	9,7 %	10,2 %
Nombre de demandeurs d'emploi en milliers (31.12.2012)	118 123	3 125,4
Emissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes équivalent (2008)	23,4	///

Sources :

Population : Insee, RP 2010

Population active : Insee, RP 2010

PIB/habitant : Insee, données provisoires

Emploi : Insee, Estimations d'emploi, données provisoires

Chômage : Insee, Taux de chômage localisés, données provisoires

Demandeurs d'emploi : Pôle emploi Centre et DIRECCTE Centre, Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

Emissions de gaz à effet de serre : Lig'Air

Sommaire

Introduction5

Partie I : Une Région stratège et animatrice.....6

I.1. L'approfondissement des démarches stratégiques et évaluatives 6

I.2. L'affirmation d'une Région animatrice 11

Partie II : L'exigence de développement durable dans les politiques régionales15

Partie III : L'exigence de développement durable dans le fonctionnement de la collectivité.....30

Annexe 1 : Le tableau de bord des indicateurs de développement durable

Introduction

Depuis son adoption en juin 2008, une communication annuelle sur l'Agenda 21 est donnée par le Président afin d'informer les Conseillers régionaux de sa mise en oeuvre. Cette communication présente les actions menées par la Région dans un esprit de développement durable.

Elle répond ainsi à la Loi Grenelle du 12 juillet 2010 qui oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de produire un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

L'édition 2013 de cette communication est structurée en trois grands chapitres :

- Une Région stratège et animatrice ;
- L'exigence de développement durable dans les politiques de développement durable ;
- L'exigence de développement durable dans le fonctionnement de la collectivité.

La communication est complétée par une annexe contenant le tableau de bord des indicateurs de développement durable de la région Centre, qui permet de suivre, tous les ans, l'évolution du contexte régional au travers une soixantaine d'indicateurs, portant sur les thèmes prioritaires de l'Agenda 21.

Le plan de cette communication est en cohérence avec le décret de juin 2011 qui précise que la structuration du rapport de développement durable doit être adossée au Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux. Ce cadre de référence énonce 5 finalités de développement durable et 5 éléments de méthode déterminants pour réussir la conduite de ces politiques :

→ Les 5 finalités de développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;

→ Les 5 éléments de méthode :

- La participation ;
- L'organisation du pilotage ;
- La transversalité ;
- L'évaluation ;
- L'amélioration continue.

Partie I : Une Région stratégique et animatrice

A travers la démarche Agenda 21, la Région s'est proposée d'accroître son rôle de Collectivité stratégique et animatrice dans une démarche d'amélioration continue des politiques régionales. L'adoption de l'Agenda 21 a également permis d'enclencher des actions significatives en matière de concertation citoyenne. La Région Centre a considéré qu'il était par ailleurs de sa responsabilité de soutenir les Collectivités qui s'engageraient dans l'élaboration d'un Agenda 21, notamment en suscitant des échanges d'expérience.

I.1. L'approfondissement des démarches stratégiques et évaluatives

La Région Centre entend poursuivre sa démarche d'approfondissement des différents schémas et plans stratégiques et ainsi que l'évaluation de ses politiques régionales. Les années 2012 et 2013 ont été marquées par la conduite de nombreux chantiers stratégiques : réflexion sur l'adaptation du plan d'action de l'Agenda 21, révision des politiques territoriales en déclinaison du SRADDT, réalisation conjointe avec l'Etat du schéma régional Air Climat Energie (SRCAE), et lancement de schémas en matière d'économie, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. En parallèle, la Région poursuit l'évaluation de ses politiques régionales et s'outille pour pouvoir évaluer les nouveaux dispositifs.

I.1.1. L'adaptation du plan d'action de l'Agenda 21

Quelques rappels sur notre démarche de développement durable et sur l'Agenda 21 de la Région Centre, voté en 2008

L'élaboration d'un Agenda 21 est une démarche volontaire qui vise à modifier les méthodes et à préciser les objectifs de la communauté qui s'y lance (en l'occurrence de la Collectivité) en prenant en compte la durabilité de l'action et la finitude de la planète, en particulier à travers une analyse qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Un Agenda 21 est donc à la fois une méthode et un plan d'actions pour le 21ème siècle.

L'Agenda 21 de notre Région ne constitue pas une politique qui vient s'ajouter aux politiques régionales existantes. De même, il ne se substitue pas aux autres documents stratégiques de la Région mais il doit les inclure dans un cadre cohérent.

Depuis 2003, et l'adoption de sa chartre régionale de développement durable, la Région Centre, a pris un ensemble d'initiatives qui s'inscrivent dans le mouvement initié à Rio lors du « sommet de la Terre » suite au rapport Brundtland, prolongé par le protocole de Kyoto et les différentes démarches menées au niveau international, européen et national.

La transversalité, inhérente à la démarche d'Agenda 21, a permis de consolider une culture partagée qui implique à la fois les élus régionaux, les conseillers du CESER et les personnels des services. L'Agenda 21 régional a profondément structuré les outils et les processus de pilotage de l'action des services de la collectivité.

Pour mémoire, notre Agenda 21 régional voté en juin 2008 se compose de deux parties :

- La première explique la démarche de développement durable engagée par la Région Centre. Elle permet de situer les grands enjeux, de souligner l'intérêt et l'importance de la démarche participative. Le référentiel de l'action régionale définissant les 4 grands objectifs et les 10 thèmes prioritaires de la Région Centre pour définir ses politiques y est également présenté.

- La deuxième partie de notre Agenda 21 constitue le « Plan d'action 2007-2013 » pour un avenir durable en région Centre.

Vers un Agenda 21 adapté

Notre Agenda 21, voté en juin 2008 par une grande majorité des élus régionaux, comprend donc un « plan d'action 2007-2013 pour un avenir durable en région Centre ». Ce plan fait référence aux grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe, calées sur cette période. Nous approchons du terme, et nous avons repris des négociations avec ces grands partenaires. Par ailleurs, les grandes stratégies que nous avons définies récemment, en particulier le SRADDT et le Plan Climat Energie, mais aussi la stratégie pour la Biodiversité, la stratégie du Tourisme Durable ou encore le CPRDF, exigent que nous fassions évoluer l'Agenda 21, référentiel méthodologique de l'action régionale.

L'adaptation de l'Agenda 21 porte sur la revisite du référentiel de l'action régionale et du « Plan d'action 2007-2013 ». Il s'agit notamment de revoir les objectifs régionaux au regard des exercices stratégiques menés depuis 2 ou 3 ans et des critères de durabilité (dans toutes les dimensions : économique, sociale, environnementale...) et de finitude de la planète. Un premier travail d'adaptation de l'Agenda 21, réalisé en lien très étroit avec le Comité Consultatif de l'Agenda 21, a été présenté dans la dernière édition du rapport sur sa mise en œuvre, communiquée lors de la session plénière du Conseil régional d'octobre 2012. Cette version intermédiaire va évoluer en fonction des dialogues menés avec les partenaires régionaux dans le cadre des différentes concertations qui auront lieu durant les prochains mois.

I. 1.2. La révision des politiques territoriales en déclinaison du SRADDT

Le SRADDT propose une organisation territoriale de la région Centre avec un maillage de 8 agglomérations et 16 villes, pôles de centralité, qui irriguent 23 bassins de vie. Ces bassins de vie, déterminés avec l'aide de l'INSEE, tiennent compte des déplacements domicile-travail et de l'accès aux « services supérieurs » d'éducation, de culture, de santé... Ils traduisent concrètement les espaces de référence pour le quotidien des habitants.

A travers ses « 20 ambitions » pour l'avenir, le SRADDT propose aussi des priorités à l'action publique. Il était indispensable de prendre en compte ces évolutions dans les politiques d'aménagement du territoire financées par la Région Centre, tout en gardant le très haut niveau d'engagement, qui la place en tête des Régions françaises sur ce thème de la solidarité territoriale.

Dans cette perspective, le processus de définition des enjeux et des priorités d'actions pour chaque bassin de vie a été défini afin d'associer les acteurs du territoire. Un « Comité de Pilotage » associant les forces vives (responsables politiques, économiques, syndicales et associatives) est invité à partager un diagnostic, puis à dégager des enjeux et des priorités d'actions. Ces propositions sont versées au débat participatif des forums territoriaux qui associent les habitants. Après avoir pris en considération l'ensemble de ces consultations, un document de référence « Ambitions 2020 pour le bassin de vie » est voté par les élus régionaux. Ce document devient le repère principal dans la négociation des futurs Contrats de Solidarité Territoriale signés avec les Agglomérations et les Pays. Il constitue aussi une feuille de route pour toutes les politiques régionales sur le bassin de vie.

De janvier à juin 2013, la démarche a été enclenchée sur 9 bassins de vie : 6 ont abouti à un document « Ambitions 2020 » voté par les élus régionaux (bassins de vie de Montargis, Gien, Issoudun, Tours, Vierzon et Bourges) et 3 sont en cours (Romorantin, Le Blanc-Argenton et La Châtre).

I.1.3. L'élaboration, conjointe avec l'Etat, du Schéma Régional Air Climat Energie (SRCAE)

En juin 2012, les élus régionaux ont adopté le Schéma Régional Air Climat Energie qui propose des objectifs ambitieux aux acteurs régionaux à l'horizon 2020 et à l'horizon 2050 s'agissant des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables. Ainsi, il a été décidé qu'en matière d'émissions de gaz à effet de serre, l'objectif national de réduction globale de 20% en 2020, par rapport aux émissions de 1990, serait un minimum à dépasser pour tendre vers un objectif régional, décrit dans le Plan Climat Energie, de 40% de réduction pour atteindre le « facteur 4 » en 2050. L'annexe du SRCAE est constituée du Schéma Régional Eolien, qui détermine des zones favorables pour l'implantation d'éoliennes et fixe un objectif de puissance à atteindre cohérent, de 2600 Megawatts raccordés en 2020.

I.1.4. Le Schéma Régional de Développement Economique, Social et d'Innovation (SRDESII)

Dans la perspective de la mise en place d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises, tel que défini dans le projet de loi sur la décentralisation, la Région a engagé une série de consultations durant l'année 2013 :

- ateliers avec des dirigeants d'entreprises sur les principaux facteurs de croissance des entreprises (recrutement et formation, financement et ingénierie financière, innovation, exportation, maîtrise énergétique), avec l'appui notamment de l'expertise de Centreco et de l'ARITT ;
- auditions des organisations patronales et des organisations représentatives des salariés, des chambres consulaires, par un comité réunissant les membres des commissions économie de la Région et du CESER et ouvert aux conseillers régionaux qui en ont fait la demande. Des contributions ont été également sollicitées auprès de ces organisations ;
- un atelier dédié à l'économie et à l'emploi dans chaque forum organisé sur les bassins de vie de la région dans le cadre de la démarche « Ambitions 2020 ».

Ces travaux ont notamment permis de réinterroger les interventions et outils de la Région afin de s'assurer qu'ils répondent aux défis de la compétitivité des entreprises régionales et tout particulièrement des PME, de la transition énergétique, et de l'accès à l'emploi pour tous.

Cette première étape conduira la Région à proposer une offre de services renouvelée auprès des entreprises et à engager une concertation avec les autres collectivités locales, l'Etat et la Banque publique d'investissement pour examiner comment la déployer au mieux sur notre territoire, l'ensemble devant trouver toute sa traduction dans un nouveau SRDESII. Le Plan régional d'Internationalisation des Entreprises, qui constitue l'une des composantes du SRDESI, a été adopté par l'assemblée régionale en septembre 2013.

I.1.5. La Stratégie de Recherche et d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI)

De la Stratégie Régionale d'Innovation...

La région Centre a été l'une des premières régions françaises à se doter, en 2009, d'une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI). Cette stratégie comportait 3 axes et 2 priorités thématiques :

- Axe 1 : le développement de l'innovation dans l'entreprise ;
- Axe 2 : la collaboration entre entreprises et avec les centres de recherche et de formation ;
- Axe 3 : renforcer le capital humain ;

- Thématique 1 : développer un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique ;
- Thématique 2 : créer une identité territoriale dans l'innovation par les services associés.

Cette stratégie a été déclinée par un plan de 11 actions avec le but premier d'augmenter le nombre d'entreprises innovantes et d'accroître leurs capacités. A mi 2013, la totalité des 11 actions a été lancée et l'objectif prévu pour 2015 de faire passer le nombre d'entreprises innovantes de 500 à 1 000 est presque atteint avec 914 entreprises recensées.

... A la Stratégie de Recherche et d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente

En 2010, les services de l'Etat et la Région ont demandé à l'Agence régionale d'innovation (ARITT Centre) d'explorer les pistes permettant de renforcer l'efficacité des actions engagées en matière de recherche et innovation. Cette mission a permis d'identifier le concept de « spécialisation intelligente »¹ issu des travaux universitaires de Dominique Foray. Ces travaux ont servi de base aux préconisations du groupe d'experts européens pour la relance de la stratégie de Lisbonne.

En région Centre, un travail a été engagé pour étudier comment ce concept pouvait être concrètement intégré dans l'actuelle SRI. Il est alors apparu essentiel d'approfondir la définition de domaines potentiels de spécialisation en matière de recherche et d'innovation pour être en phase avec la notion de spécialisation intelligente.

Grâce à cette prise de conscience précoce, la région Centre a été sélectionnée par la DG Regio pour être l'une des quatre régions test en Europe. Début 2012, la démarche suivie a ainsi fait l'objet d'une évaluation par un expert mandaté par la DG Regio. Elle soulignait entre autre que le Centre est « une région qui figure parmi les régions les plus capables en France de conduire un processus de programmation stratégique correspondant aux meilleures pratiques actuelles ». En septembre 2012, la région Centre a passé avec succès une « évaluation par les pairs ». La qualité du travail réalisé a d'ailleurs servi d'exemple lors de la Rencontre annuelle de France pour illustrer le volet « croissance intelligente » de la prochaine période de programmation.

Afin de concevoir la SRI-SI, les responsables régionaux ont concentré leurs efforts sur la définition de priorités liées aux domaines de spécialisation. La méthode utilisée a été proposée et discutée avec les services de la DG Regio. Ainsi, plusieurs groupes de travail ont été organisés en 2013 pour définir quels pouvaient être les domaines potentiels de spécialisation. Deux groupes ont réuni des responsables d'entreprises opérant sur les deux priorités thématiques (efficacité énergétique et innovation par les services) qui étaient trop génériques. Un troisième groupe a été constitué avec les représentants des chambres consulaires, du monde de la recherche publique et des pôles de compétitivité et des clusters, des représentants de la société civile et des entreprises, ainsi que des principaux centres de ressources technologiques. Ces réflexions ont été complétées par une étude complémentaire auprès d'un cabinet extérieur, des contributions, et par la participation à plusieurs « évaluations des pairs » et à des ateliers thématiques.

Un Comité stratégique, coprésidé par le Préfet et le Président de Région, arrêtera le projet de SRI-SI en octobre 2013.

I.1.6. Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE)

¹ Il s'agit d'un processus de sélection que vise une priorisation et une concentration des ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et secteurs technologiques où une région dispose d'un *avantage comparatif*, au niveau mondial, et susceptibles de générer de nouvelles activités innovantes qui conféreront aux territoires, à moyen-terme, un *avantage concurrentiel* dans l'économie mondiale.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), la Région a affirmé sa volonté d'établir, dans la coopération et dans le partage des ambitions de tous les établissements régionaux de l'enseignement supérieur, une véritable « Université Fédérale » dont le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Centre-Val de Loire Université constitue la préfiguration. L'objectif est ainsi de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les différents publics, développer l'attractivité des établissements et faire de l'enseignement supérieur un moteur du dynamisme du territoire.

Afin de mieux former et mieux répondre aux besoins en qualification des acteurs sociaux et économiques et d'organiser une répartition de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire pour une meilleure attractivité, la Région, Centre Val-de-Loire Université et l'Etat ont lancé, en 2012, l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE). Quatre axes de travail ont été identifiés dans le cadre du SRESVE : optimiser l'offre et les modes de formation ; qualité de vie étudiante ; renforcer la visibilité des atouts de l'enseignement supérieur ; promouvoir l'enseignement supérieur comme vecteur de développement économique et social.

Des groupes de travail ont été constitués autour de ces quatre axes. Une première phase de rédaction a abouti à un document consolidé qui fait l'objet d'une concertation globale, en s'appuyant sur une conférence des exécutifs organisée en juin 2013. A l'issue de cette concertation, un document finalisé sera validé par le Comité de Pilotage Région-Etat-CVLU, et proposé au vote de l'Assemblée Plénière Régionale en décembre 2013.

I.1.7. L'évaluation des politiques régionales

L'Agenda 21 de la Région, voté en 2008, proposait la mise en place d'un tableau de bord des indicateurs de développement durable et soulignait l'importance de disposer d'outils de pilotage et de suivi dans une perspective d'amélioration continue des politiques régionales.

L'objet du tableau de bord des indicateurs de développement durable est de suivre les évolutions du territoire régional en fonction des priorités de la Région. Ce tableau de bord vise à constituer un support d'aide à la décision stable dans le temps puisque mis à jour au fur et à mesure de l'actualisation des différentes données qui le composent. Il doit également être un support qui permet d'informer les habitants, les acteurs publics et privés sur les grandes tendances de notre territoire et les sensibiliser au développement durable.

L'an passé, nous avons présenté une version de ce tableau de bord composé d'une soixantaine d'indicateurs. Le tableau de bord, joint cette année en annexe de ce rapport, reprend l'ensemble de ces indicateurs et quelques nouveaux retenus dans le cadre des travaux d'adaptation de l'Agenda 21. On y retrouve les indicateurs de développement durable choisis au sein de l'ARF mais aussi les indicateurs de la Stratégie Europe 2020, proposée, en 2010, par la Commission européenne.

Par ailleurs, depuis 2012, des évaluations sont lancées, sous la responsabilité d'Olivier FREZOT, élu délégué en charge de l'évaluation et des Vice-Présidents concernés.

Ces évaluations ont vocation à être des outils d'aide à la décision de l'Exécutif et des appuis méthodologiques pour les démarches à venir.

Elles viennent en complément d'évaluations menées avec l'Etat sur les programmes opérationnels FEDER et FSE, des évaluations engagées sur les accords de coopération avec les régions partenaires de coopération décentralisée, de l'évaluation annuelle sur les dispositifs d'aides aux entreprises « CAP ».

Trois évaluations ont été lancées sur ces deux dernières années.

Evaluation sur les dispositifs de formation professionnelle

Cette évaluation porte sur les dispositifs régionaux de formation professionnelle suivants : le programme régional de formation (PRF), les Contrats régionaux pour l'emploi et la qualification (CREQ) et le Pacte de continuité professionnelle (PCP).

Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants :

- ✓ Analyser la cohérence globale des dispositifs de formation professionnelle et la pertinence de l'offre actuellement financée par la Région Centre (au regard des besoins des publics, des entreprises, des territoires) ;
- ✓ Mesurer, apprécier les réalisations et résultats du PRF, CREQ et PCP et anticiper une évaluation future sur les impacts de ces dispositifs ;
- ✓ Fournir des préconisations.

Les résultats de cette évaluation permettent d'alimenter la réflexion stratégique de l'institution régionale sur sa politique de formation professionnelle, et fournit des recommandations sur la mise en place d'améliorations de nature plus opérationnelle (modalités de mise en œuvre).

Evaluation sur les démarches propices à la croissance des PME

Cette évaluation prévoit dans un premier temps d'étudier les dynamiques et facteurs de croissance des effectifs des PME régionales et de créer un dispositif de suivi de l'évolution de ces effectifs. Ces travaux ont été confiés à la délégation régionale de l'INSEE, pour laquelle il s'agit d'un travail expérimental. La méthodologie ainsi conçue pourrait ensuite être transférée à l'ensemble des délégations régionales de l'INSEE.

Ce partenariat avec l'INSEE donnera lieu à la production de deux livrables :

- une étude qui permettra, en premier lieu, de donner des éléments de cadrage généraux sur la situation des PME régionales. En second lieu, elle posera un diagnostic sur les enjeux de la croissance des petites et moyennes entreprises. Le contenu de l'étude sera organisé autour de l'analyse de deux thématiques : le tissu productif et son évolution d'une part, les facteurs de développement des entreprises pérennes d'autre part.
- Un outil de suivi annuel de l'évolution des effectifs des PME

L'étude, actuellement en cours, devrait être terminée à la fin 2013.

Dans un second temps, l'évaluation fera l'inventaire des outils et des démarches identifiés comme des leviers potentiels de croissance des PME et vérifiera s'ils sont proposés en région Centre. Ce recensement comportera une analyse des outils mobilisés dans les autres régions françaises voire européennes.

Assistance méthodologique pour l'évaluation de la politique d'efficacité énergétique du patrimoine Lycées

L'objet de cette évaluation est d'accompagner les services de la Région en termes de construction d'outils, de méthodologies pour mesurer, analyser, capitaliser et interpréter les consommations énergétiques dans les lycées et les émissions de gaz à effet de serre associées.

La mission a été confiée au Cabinet Ernst and Young qui a débuté ses travaux en avril 2013. Un premier Comité de pilotage s'est réuni en juin. Ses travaux devraient aboutir avant la fin de cette année.

I.2. L'affirmation d'une Région animatrice

Outre la relance des forums territoriaux dans le cadre du processus « Ambitions 2020 » (cf. supra), plusieurs démarches ont permis d'affirmer la dimension animatrice de la Région.

I.2.1. L'organisation des débats participatifs sur la transition énergétique

Suite à la Conférence environnementale qui s'est tenue en septembre 2012, le Gouvernement a lancé le débat national sur la transition énergétique. Ce débat, qui s'est déroulé de décembre 2012 à juin 2013, doit conduire à une loi de programmation à

l'automne 2013. Il a été décentralisé dans l'ensemble de la France, et les Régions ont été en charge de l'organisation sur leur territoire.

Déroulement des débats en région Centre

La Conférence régionale du débat a été installée en février 2012 et s'est réunie ensuite à deux reprises. Les différentes parties-prenantes au débat y étaient représentées : Etat, Région, collectivités, employeurs, salariés, ONG environnementales, acteurs de la recherche et de l'innovation. Cette conférence a défini le cadre régional du débat.

Le débat s'est articulé autour de 5 questions principales :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété (évolution des modes de vie, de production...) ?
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies, et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la transition énergétique ?
- Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'Etat et les collectivités ?

Début 2013, la Région a lancé un appel à initiatives pour l'organisation de débats labellisés sur l'ensemble du territoire. Elle a labellisé 29 événements (organisés entre mars et juin 2013).

La Région a, pour sa part, organisé 5 débats (dans 5 chefs-lieux de département) et un évènement le 25 mai en complément de la journée citoyenne qui a rassemblé un peu plus de cent personnes, tirées au sort et qui ont été invitées à donner leur avis à partir des grands thèmes du débat.

Il convient de souligner que le Comité d'Orientation de la Politique Energétique et Climatique de la Région Centre (COPEC) institué par le Président de Région en 2005 s'est mobilisé au côté de la Région pour apporter en amont des conseils et des éclairages sur les modalités des débats, participer à la réalisation de supports introductifs des débats mis en place par la Région et de la synthèse régionale.

Bilan du débat régional

Environ 1 500 personnes ont participé à cette concertation : 900 pour les débats labellisés et 600 pour ceux organisés par la Région. Ce débat s'est, en particulier, traduit par une forte mobilisation des organismes impliqués sur ces questions à l'échelle du territoire.

Il a permis d'élever le niveau de compréhension des enjeux, de faire partager de objectifs à moyen terme et d'engager des discussions sur les « trajectoires » d'évolution du mix énergétique, de mobiliser sur les différents sujets sur lesquels la Région travaille déjà dans le cadre de ses politiques (isolation des bâtiments, écoconstruction, géothermie, urbanisme durable).

La synthèse régionale de ce débat, discutée et finalisée lors la Conférence régionale qui s'est réunie début juillet 2013, ne contient pas de prise de position de la part du Conseil régional mais rend compte de la diversité et de la richesse des débats et dégage des consensus, notamment en ce qui concerne la nécessité et l'étendue de la Transition énergétique.

La Région a proposé que ce travail sur la Transition énergétique soit poursuivi, notamment avec les Parlementaires de la région lors d'un débat sur le projet de loi.

15 enjeux majeurs

La synthèse nationale du débat sur la transition énergétique souligne 15 enjeux majeurs :

Une transition énergétique ambitieuse, une transition pour tous

- Enjeu n°1 : Une transition énergétique qui donne une orientation de long terme et qui respecte les engagements de la France
- Enjeu n°2 : Une transition par tous et pour tous
- Enjeu n°3 : Priorité à la lutte contre la précarité énergétique

L'efficacité énergétique, au service de la compétitivité et d'une transition riche en emplois

- Enjeu n°4 : Inscrire l'efficacité énergétique et la sobriété dans le modèle de croissance français
- Enjeu n°5 : Un cap incontournable : porter l'ensemble du parc bâti d'ici 2050 à un haut niveau de performance thermique
- Enjeu n°6 : Pour une mobilité durable
- Enjeu n°7 : La transition énergétique peut être un levier pour la compétitivité de la France
- Enjeu n°8 : La transition énergétique, moteur du dynamisme des territoires ruraux

Un bouquet énergétique faiblement émetteur en gaz à effet de serre, sécurisé, diversifié, équilibré et compétitif

- Enjeu n°9 : Valoriser les forces et les valeurs du système français
- Enjeu n°10 : Un bouquet énergétique résilient, diversifié, équilibré et compétitif, marqué par le développement des énergies renouvelables

Les leviers clefs pour réussir la transition

- Enjeu n°11 : Attirer et orienter massivement les investissements vers la transition énergétique
- Enjeu n°12 : Renforcer les compétences des territoires pour favoriser la décentralisation de la mise en œuvre de la transition énergétique
- Enjeu n°13 : Pour développer l'emploi, anticiper, préparer et réussir les transitions professionnelles
- Enjeu n°14 : Une exigence : une politique européenne plus ambitieuse et mieux coordonnée

La conduite de la transition

Enjeu n°15 : Conduire et adapter la transition énergétique

I.2.2. La conférence régionale des jeunes

En 2011, le Conseil Régional du Centre a mis en place la Conférence Régionale de la Jeunesse (CRJ). Il s'agit d'une assemblée permanente s'adressant spécifiquement à tous les jeunes de 15 à 25 ans de notre région afin de mieux prendre en compte l'expression et les attentes des jeunes dans les politiques menées par la Collectivité. Elle est composée de 72 membres répartis dans 6 collèges (lycéens, apprentis, étudiants, représentants des structures d'éducation populaire, demandeurs d'emploi et jeunes en formation professionnelle, jeunes en situation d'emploi).

Les travaux de la CRJ s'organisent au sein de quatre commissions thématiques :

- Education, Formation et Emploi ;
- Culture, Sport, Citoyenneté et ouverture au monde ;
- Environnement et Développement Durable ;
- Vie quotidienne des jeunes, Transport, Logement et Santé.

La CRJ répond à trois objectifs :

- Etre un espace de dialogue, de formation et de proposition entre ses membres mais aussi avec les élus régionaux ;
- Etre un espace de formation à l'exercice de la citoyenneté active ;
- Etre une force de proposition en formulant des avis sur les politiques régionales et relayant les attentes des jeunes de la région Centre.

Entre 2012 et 2013, elle a été saisie par le Président du Conseil régional, pour rendre un avis sur les trois rapports suivants :

- la communication « Venez au lycée : le lycée, une opportunité pour le territoire, le territoire, une ressource pour le lycée » ;
- le « plan de mobilisation pour l'emploi et le développement économique » ;
- le rapport « Parcours d'Europe : mise en œuvre de la mesure de la mandature pour favoriser la mobilité européenne des jeunes ».

La CRJ travaille également de son propre chef à la rédaction de propositions sur des thèmes comme l'orientation et l'emploi, le chéquier CLARC, la prévention de la santé par les pairs, l'écocitoyenneté ou encore les discriminations.

I.2.3. Le réseau régional Territoires Durables

Dans le prolongement de son engagement propre, la Région Centre a souhaité encourager et accompagner d'autres Collectivités locales dans l'élaboration de leurs démarches de développement durable.

Ainsi, des audits préalables à l'élaboration d'un Agenda 21 local ont été financés, et ont parfois débouché sur un financement complémentaire pour créer des Agendas 21 locaux.

En complément, la Région a décidé, en 2008, d'animer un « réseau régional des Agendas 21 ». Constatant qu'un ensemble d'initiatives en réseau étaient menées sur des thèmes très voisins et complémentaires, il a été décidé, en septembre 2012, de fusionner ce réseau avec le réseau Energie Villes afin de créer le réseau régional Territoires Durables et de proposer des interactions entre les groupes thématiques. Son objectif est de favoriser l'échange d'expériences, au travers de rencontres, sur les thématiques Agenda 21, développement durable, et énergie-climat. Un comité de pilotage, regroupant des membres volontaires, se réunit une à deux fois par an afin d'échanger sur l'activité du réseau et le programme des rencontres.

Au total, environ 600 personnes (30 % d'élus, 70 % de techniciens), représentant environ 250 structures, sont membres du réseau.

Type de structures	Nombre
Communes	137
Communautés de communes / agglos	37
Pays	31
PNR	2
Conseils Généraux	6
Autres (ADEME, DREAL, etc.)	38
Total	251

Cette animation régionale s'appuie notamment sur un site web dédié permettant de recevoir des informations diverses autour des Agendas 21, des Plans Climat-Energie, des démarches de développement durable et de partager des ressources documentaires.

Partie II : L'exigence de développement durable dans les politiques régionales

Depuis le vote de son Agenda 21, en juin 2008, la Région Centre situe systématiquement ses politiques et ses initiatives dans le cadre de son référentiel de développement durable.

L'élaboration, en 2011, du SRADDT et du Plan Climat Energie mais également du CPRDF, de la stratégie pour la Biodiversité, de la stratégie du Tourisme durable a encore renforcé cette attention à la durabilité des politiques régionales.

La Région Centre produisant chaque année un rapport d'activité qui présente de façon très complète les actions qu'elle engage, nous avons choisi, comme pour l'édition 2012, de présenter dans ce rapport une sélection d'initiatives remarquables. Ces actions illustrent notre projet de situer les politiques régionales en prenant en compte, le plus simultanément possible, les 5 finalités du développement durable :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires**
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Cette prise en considération simultanée intégrant les préoccupations économiques, écologiques et sociales, permet de fonder la durabilité de l'action publique régionale.

Finalité principale : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La Région a adopté son Plan Climat Energie fin décembre 2011 et le Schéma Régional Climat, Air, Energie co-élaboré avec l'Etat, en juin 2012, avec des orientations prioritaires en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables.

Elle a notamment renforcé son appui aux actions visant une plus grande maîtrise des consommations d'énergie : réhabilitation thermique du parc social, plan d'isolation des bâtiments publics, défi Energie Citoyen pour le Climat... Plusieurs études et événements sur l'écoconstruction et les agro-matériaux ont également été soutenus. En matière d'éco-conditionnalité des aides, des efforts sont demandés aux partenaires de la Région dans le cadre des politiques territoriales. En collaboration avec l'ADEME et les services de la DREAL, la Région a mis en place un observatoire régional de l'énergie qui s'est notamment concrétisé par la création d'un site internet dédié et la réalisation d'études permettant de caractériser les consommations énergétiques du patrimoine régional bâti.

Un travail a été mené avec les entreprises et le milieu professionnel pour développer la formation et mener un travail en faveur du développement des filières (éolien, géothermie, bois, bureaux d'études thermiques...).

Une montée en charge du plan isolation des bâtiments s'est engagée avec des outils de soutien à l'émergence de projets : Isolaris pour les particuliers, Plan Isolation pour les collectivités, un partenariat avec la BEI pour le financement des projets...

La politique régionale en faveur des Transport Express régionaux s'inscrit pleinement dans une politique de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre en développant une offre de transport collectif performante représentant une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle. La Région a été motrice dans l'indispensable concertation entre les différentes Autorités Organisatrices de Transport et avec les usagers. Cette concertation a notamment rendu possible la mise en place de la centrale de mobilité « jv-malin.fr », qui permet aux voyageurs de préparer des itinéraires multimodaux. Au-delà de cette concertation, en lien étroit avec l'Etat, la SNCF et RFF, la Région s'est fortement investie pour financer des études, puis des travaux pour moderniser des lignes ou en ré-ouvrir d'autres. La collectivité a mis en œuvre sa stratégie des transports et des circulations douces, qu'il s'agisse de favoriser l'accessibilité aux gares pour les personnes à mobilité réduite, de proposer des offres tarifaires attractives comme Mobillico, ou encore l'usage des transports doux (Plan vélo, Service vélo à bord des trains, aménagement d'itinéraires cyclables touristiques). Par ailleurs, des volets mobilité sont systématiquement intégrés aux Contrats territoriaux signés par la Région.

La Région encourage également l'élaboration de Plans Climats Energie territoriaux.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

L'appel à projet de Plateaux techniques pour les formations énergie

Descriptif de l'action :

La formation des professionnels du bâtiment et l'approche inter-métiers sont essentiels à l'atteinte des objectifs de construction et rénovation de bâtiments performants énergétiquement.

La Région Centre soutient la création de plateaux techniques de formation dans les domaines des enveloppes bâtiment et des énergies renouvelables, avec des aides à l'investissement en matériels (560 K€), un accompagnement des organismes de formation (100 K€), autour de plateformes mutualisées, plateaux techniques accessibles à tous les publics à former : élèves et apprentis en formation initiale, demandeurs d'emploi, salariés...

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Développement de la formation des élèves et apprentis en formation initiale, des demandeurs d'emploi et des salariés
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires** : Lutte contre la précarité énergétique
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Développement de l'emploi local dans le secteur du bâtiment

Le Fonds d'investissement PREVEO

Descriptif de l'action :

Une concertation a été enclenchée fin 2010 avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour motiver la démarche de la Région Centre d'obtenir une enveloppe de prêts bonifiés dédiés et préciser la capacité du territoire à faire naître des projets liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Suite à ces échanges, le Conseil d'administration de la BEI réuni en mai 2012, a accordé à la Région Centre un financement à hauteur d'un maximum de 50% des investissements envisagés sur la période 2012-2015 par le déblocage d'une ligne de crédit d'un montant de 150 millions d'euros.

Cette enveloppe est destinée à encourager la production décentralisée d'énergie renouvelable à partir d'installations solaires, éoliennes, biomasses, géothermie et méthanisation d'une part et de projets de construction ou rénovation énergétique des bâtiments d'autre part.

Cette ligne de crédit est mise à la disposition des groupements bancaires partenaires, lesquels apporteront un financement complémentaire au moins équivalent. Ces partenaires ont été sélectionnés sur appel à candidature, en accord avec la BEI.

Cet outil, nommé Prévéo, assure donc le financement d'au moins 300 M€ de prêt. Le protocole entre la BEI, la Région et les banques partenaires a été signé en juillet 2012. Des conventions entre la BEI et chacune des banques ont été finalisées et signées fin 2012, date à laquelle Prévéo a pu être lancé.

Au 30 juin 2013, 16 prêts avaient été accordés pour un montant total de 13,7 M€. Les projets signés ou en cours d'instruction par les banques concernent toutes les énergies renouvelables (méthanisation, bois énergie, photovoltaïque, éolien, géothermie) et le domaine de la rénovation et construction, validant l'approche globale retenue par la

Région dans son soutien à la transition énergétique.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Développement de l'emploi local dans le secteur des énergies renouvelables et du bâtiment
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires :** Lutte contre la précarité énergétique lorsque les bâtiments concernés sont des logements

Le Schéma Régional Air Climat Energie

Descriptif de l'action :

En juin 2012, la Région a adopté le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) co-élaboré avec l'Etat conformément à la loi Grenelle 2.

Il comporte un programme de développement des énergies renouvelables, un schéma régional de développement de l'éolien (SRE) et des orientations sur la qualité de l'air, les économies d'énergie et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources :** Articulation du développement des énergies renouvelables avec d'autres problématiques environnementales majeures (pollution de l'air, impact paysager, conflits d'usages des sols, impact architectural...)
- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Amélioration du cadre de vie
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Promotion de l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, process et techniques propres et économes en ressources et en énergie ; consolidation de la filière des énergies renouvelables, de la filière bâtiment

Finalité principale : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Notre Région a fortement avancé sur le champ de la préservation de la biodiversité : mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité adoptée en 2011, création d'un établissement public régional Ecopôle pour mutualiser l'action des acteurs de l'environnement pour la sensibilisation du grand public, création de l'observatoire de la biodiversité et élaboration avec l'Etat du Schéma de Cohérence Ecologique, développement du réseau des réserves naturelles régionales, accompagnement de l'émergence de PNR (bocages du Gâtinais, Loire Nivernaise), mobilisation des territoires pour l'élaboration de leur trame verte et bleue, mise en œuvre d'outils d'écoconditionnalité pour limiter l'artificialisation des sols et s'engager dans des pratiques plus favorables à la faune et la flore. En 2013, la Région a organisé, aux côtés de l'Etat, un Débat régional biodiversité visant à préparer la loi-cadre sur la biodiversité.

Sur le plan de la préservation de la ressource en eau, sous l'impulsion de la Région, et grâce au partenariat avec les agences de l'eau, deux tiers du territoire est couvert par une contractualisation de planification et de gestion concertée sur la ressource en eau (contrats de bassin, SAGE). En outre, un réseau des techniciens de rivières est animé par la Région. Celle-ci soutient également le pôle DREAM qui s'appuie sur les compétences scientifiques régionales et dynamise le lien avec les entreprises de l'ingénierie environnementale.

Concernant l'information et la sensibilisation des publics sur la qualité de l'air, la Région, avec de nombreux partenaires, a participé à la mise en œuvre d'un service d'information en temps réel des publics fragiles (message d'alerte délivré par mail la veille).

S'agissant du Plan Loire sur les volets inondation et biodiversité, la Région a conduit début 2013, une concertation des acteurs régionaux pour identifier les orientations d'un futur Plan Loire sur la période 2014-2020.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

L'appel à projet AMBRE

Descriptif de l'action :

Fin 2011, la Région a adopté une stratégie régionale pour la biodiversité visant à :

- développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité ;
- inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique ;
- maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux.

Dans ce cadre, la Région a lancé en 2012 un appel à projet sur le thème de la biodiversité pour favoriser l'émergence de projets exemplaires et innovants qui répondent à l'objectif majeur de préserver voire développer le potentiel de biodiversité régional.

Huit projets ont été retenus afin de restaurer les corridors écologiques, de développer la biodiversité en ville, de favoriser sa prise en compte dans les pratiques agricoles...

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Préservation du cadre de vie

- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Réduction des impacts des activités humaines sur la biodiversité, soutien au développement de l'économie verte dans le domaine de la biodiversité

La déclinaison de la stratégie régionale pour la biodiversité dans les contrats régionaux de solidarité territoriale

Descriptif de l'action :

Fin 2012, le Conseil régional a adopté le cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST). Ces nouveaux contrats constituent une déclinaison opérationnelle du SRADDT.

Dans ces contrats, qui refléteront la rencontre entre les priorités régionales et les initiatives locales, une large place est donnée aux questions liées au développement économique, aux services à la population mais aussi à celles relatives à l'énergie et à la biodiversité. Ainsi, le cadre d'intervention prévoit des actions transversales permettant la déclinaison du Plan Climat Energie Régional et de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Sur le plan de la biodiversité, peuvent ainsi être soutenus :

- les trames vertes et bleues : études, animations, diagnostics biodiversité d'exploitations agricoles, actions démonstratives, créations et aménagements de corridors écologiques suite à la trame verte et bleue,
- les acquisitions foncières, notamment sur les périmètres de captage, en vue de l'installation d'agriculteurs biologiques ou la gestion en espace naturel,
- les matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau,
- la gestion alternative des espaces publics,
- la biodiversité domestique.

Par ailleurs, le cadre d'intervention prévoit la mise en place de bio-conditionnalités : signature du contrat conditionnée à la réalisation de la cartographie « trame verte et bleue » et à l'engagement de la mise en oeuvre du programme d'actions qui en découle ; engagement de la ville pôle dans un plan de gestion différenciée des espaces verts conduisant vers le 0 pesticide, engagement des signataires sur un objectif de limitation des surfaces artificialisées...

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Préservation du cadre de vie
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Réduction des impacts des activités humaines sur la biodiversité, développement de l'agriculture biologique
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires** : A terme, tous les territoires de la région sont concernés.

Finalité principale : Epanouissement de tous les êtres humains

L'éducation et la formation sont au coeur des compétences de la Région. Elles constituent des éléments essentiels à l'épanouissement des femmes et des hommes. Notre Région soutient aussi les activités culturelles et sportives, facteurs de bien-être et de bien vivre ensemble.

Pour la formation initiale des jeunes, la Région a poursuivi son effort d'équipement des lycées et a activement contribué à l'élévation du niveau de qualification des jeunes. Elle a fortement œuvré pour les ouvertures de formation par apprentissage et en particulier dans les niveaux III et +, dans le respect des équilibres nécessaires entre voies de formation, contribuant ainsi à une dynamique d'élévation des niveaux de formation et de qualification. Elle a investi dans la modernisation et l'agrandissement des établissements de formation.

Notre Région a également généralisé l'accès et l'usage aux nouvelles technologies et à l'information : déploiement des réseaux câblés, tant pour les lycées que pour les CFA, Très-Haut-Débit, Environnements Numériques de Travail et accompagnement des établissements d'enseignement supérieurs dans leur projets numériques.

L'opération « self O Centre » vise une éducation au goût et une restauration de qualité. Un ensemble d'actions a été mené pour faciliter la réussite des jeunes (aide à l'équipement des apprentis et des élèves aides-soignants, livres scolaires gratuits, ordinateurs pour les étudiants en master, dispositif « assure ta rentrée », organisation d'une offre de logement, accompagnement à la professionnalisation des équipes pédagogiques des CFA...). La Région accompagne aussi les lycées publics dans leur projet d'information, de sensibilisation et d'actions autour des thématiques suivantes : Agenda 21, éducation au développement durable, savoir-faire et métiers, citoyenneté culturelle.

En signant le CPRDFP avec l'Etat, la Région contribue à une concertation et à des actions qui servent la formation initiale dans une perspective d'orientation et de formation tout au long de la vie. La mise en place d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante permettra également de rendre plus lisible et attractive l'offre d'enseignement supérieur en région.

Concernant la formation tout au long de la vie, la commande publique régionale vise à répondre aux besoins de formation liés aux évolutions socio-économiques et s'appuie sur les travaux de prospective conduits dans le cadre de la mise en œuvre du CPRDFP, afin de mieux anticiper les besoins d'emplois. Cette commande publique intègre également des préoccupations de développement durable (opportunités de la transition écologique, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations).

Une dynamique d'innovation et particulièrement d'individualisation des parcours de formation est fortement impulsée par la Région.

Par ailleurs, la collectivité régionale a mis en place le Contrat Régional Emploi Qualification (CREQ) pour apporter des réponses aux jeunes rencontrant des difficultés pour leur insertion professionnelle.

Elle a également initié le Pacte de Continuité Professionnelle pour sécuriser les parcours des salariés fragilisés.

Enfin, la Région développe sur l'ensemble du territoire un programme d'acquisition des savoirs de base (Visas), ouvert gratuitement à un public diversifié. Ces modules courts d'initiation sont autant d'occasions pour reprendre le chemin de la formation tout au long de la vie.

Sur le champ culturel, la Région Centre agit pour valoriser le patrimoine culturel et accroître les connaissances en ce domaine : intégration du service de l'inventaire du patrimoine avec la création d'un pôle documentation-valorisation, adoption du plan de gestion du Val de Loire classé par l'UNESCO. La Région porte également des projets de développement culturel de premier plan (Domaine régional de Chaumont sur Loire, Fonds

Régional d'Art Contemporain). Après avoir engagé les contrats de saisons culturelles sur une soixantaine de communes ou intercommunalités, la Région a décidé d'amplifier son action en créant les Projets artistiques et culturels de territoires afin de favoriser la coopération culturelle.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

Soutien aux Agendas 21 des lycées et des CFA

Descriptif de l'action :

La Région Centre lance chaque année l'appel à projets « Apprentis et Lycéens Citoyens » auprès des élèves et de leurs professeurs des lycées publics de l'Education nationale et de l'Agriculture. Il s'agit d'un projet éducatif intégré au projet d'établissement, construit en lien avec une association, une entreprise, un laboratoire de recherche, etc.

Au travers de ce dispositif, la Région Centre soutient la mise en place d'Agendas 21 dans les lycées et CFA par une subvention permettant un accompagnement méthodologique à la démarche et à la formation de « référents Agenda 21 ».

Pour la rentrée scolaire 2012/2013, 9 lycées se sont lancés dans une démarche d'Agenda 21, contre 5 en 2011/2012.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

Les Agendas 21 des lycées et des CFA visent, de facto, la prise en compte simultanée de l'ensemble des finalités de développement durable.

Les projets artistiques et culturels du territoire (PACT)

Descriptif de l'action :

L'objectif des PACT est la mise en place d'un projet culturel par une ou plusieurs communautés de communes, un parc naturel régional ou une association œuvrant sur un territoire intercommunal, en s'adaptant aux spécificités territoriales et en prenant en considération les orientations de la politique culturelle régionale. Pour les saisons culturelles dont le rayonnement est communal, les porteurs de projets ont 3 années pour faire évoluer leurs manifestations culturelles vers un PACT au sein d'un territoire élargi, d'au moins 5 000 habitants.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires :** Un des principes des PACT est de privilégier l'intercommunalité et la pluri-communalité

Dispositif de soutien aux manifestations de mobilisation pour l'écologie et l'élaboration d'une charte pour les manifestations écoresponsables

Descriptif de l'action :

En 2012, la Région a mis en œuvre un dispositif de soutien aux manifestations de mobilisation pour l'écologie. Ces manifestations visent à sensibiliser, en proximité avec le territoire, les citoyens aux grands enjeux environnementaux (changement climatique, économie d'énergie, biodiversité, éco-habitat, agriculture biologique...). Dans ce contexte, la Région a accompagné 12 manifestations (fêtes paysannes, festival agricole...).

Par ailleurs, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'une charte pour les manifestations écoresponsables. Elle vise à valoriser les démarches mises en œuvre pour appliquer les principes du développement durable à toutes les étapes de l'organisation de la manifestation (maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, économie d'eau, préservation de la nature, accueil tout public...). L'adhésion à cette charte se fait sur la base du volontariat, de manière progressive, et permet à l'organisateur de bénéficier de formations, d'ateliers d'échanges et de documents ressources pour faciliter sa réflexion et l'appropriation de la démarche. Elle s'adresse à tous les domaines : culture, sport, agriculture, artisanat, environnement... Le festival Terre du Son est, dans ce cadre, un précurseur : en effet depuis 2007, ce festival s'est engagé dans une démarche écoresponsable, qui est devenu un des axes forts de l'association et qui s'articule autour de 3 principaux objectifs : réduire son impact environnemental, sensibiliser le public à l'éco-responsabilité, s'inscrire dans une démarche sociale et solidaire environnementales (avec notamment la construction de projets avec les Instituts Médicaux Educatifs, Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique).

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources :**
Réduction de l'impact carbone et plus largement environnemental des manifestations, sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- **Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires**

Finalité principale : Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires

Le développement durable suppose de garantir à tous les individus des conditions de vie décentes et d'assurer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et territoires.

A l'échelle d'un territoire, il s'agit de lutter contre les inégalités économiques et sociales entre les espaces en réduisant les disparités d'accès aux services et équipements, en particulier ceux de la santé, en offrant les logements suffisants et adaptés en fonction des différentes populations, en poursuivant l'aménagement numérique des territoires...

Ainsi, dans le Schéma régional et de développement durable du territoire, la Région a proposé que chaque habitant puisse trouver « l'essentiel à moins de 20 minutes ». A travers ses politiques territoriales, elle contribue à l'investissement dans des équipements et services à la population (santé, petite enfance, équipements pour les personnes âgées...) et vise un développement solidaire des territoires.

Les politiques territoriales de la Région ont intégré, de manière de plus en plus intense, les orientations de développement durable proposées dans l'Agenda 21 régional. La question de l'efficacité énergétique a été fortement prise en compte, de même que celles de la biodiversité et de la présence médicale. La prise en considération du développement durable par les territoires a été encouragée, notamment via le déploiement des agendas 21.

Le dispositif « Idées en campagne » permet de soutenir des initiatives innovantes en milieu rural du monde associatif en particulier.

Les nouveaux chantiers récemment engagés concernent la réflexion sur la préservation des terres agricoles notamment dans le cadre du Réseau Rural Régional, la définition en 2012 d'une nouvelle politique du logement social, articulée autour des questions d'urbanisme durable, de performance énergétique et de cohésion sociale, la mise en œuvre de la SCORAN et de Web'OCentre.

Enfin, en 2013, a été engagée la territorialisation du SRADDT, par l'élaboration concertée des Ambitions 2020 par Bassin de Vie, ayant vocation à servir de fil conducteur de l'action régionale sur la période 2013-2020, au titre des politiques territoriales comme au titre des politiques sectorielles.

Cette cohésion passe également par la création et le développement de liens avec des territoires et des populations plus lointaines. C'est pourquoi, la Région favorise les échanges et la mobilité en Europe. Elle apporte aussi un soutien à des projets structurants engagés dans ses 9 zones de coopération décentralisée.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

Soutien à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Descriptif de l'action :

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de Santé 2011-2014 et du plan Urgence Santé, la Région, en partenariat avec l'Etat, s'est fixée l'objectif de soutenir d'ici fin 2013 la création de 50 MSP à travers le CPER 2007-2013 et les Contrats Territoriaux, avec, à terme, un objectif de 100 MSP d'ici 2020. Ces MSP ont vocation à lutter contre l'isolement des professionnels de santé, faciliter les conditions d'exercice et améliorer la prise en charge des patients. Le regroupement des professionnels de santé dans un même lieu permet alors de renforcer l'accessibilité aux soins pour les habitants et de limiter leurs déplacements.

Au vu des besoins de la population, l'objectif de la Région est d'établir une couverture territoriale en soins de premier recours cohérente, en orientant au mieux les crédits publics mobilisables vers les territoires qui sont à la fois les plus carencés et présentant encore un potentiel suffisant pour appuyer l'élaboration d'un projet de santé.

A ce titre, l'Etat et la Région se sont engagés à assurer conjointement un financement à hauteur de 50 % (pour la Région : 20% Contrats Territoriaux et 5% CPER) d'une dépense plafonnée à 100 000 € par professionnels de santé (dans la limite de 20 professionnels) et 60 000 € pour le logement d'un stagiaire, sous réserve du respect des modalités du cahier des charges du volet territorial du CPER.

10 MSP ont été financées en 2012, s'ajoutant aux 31 déjà financées en 2011.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Apporter une offre de soins de premier recours accessible à tous et Amélioration des conditions de travail des professionnels de santé
- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère** : Recherche d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques dans le respect du budget d'exploitation / Souci de l'accessibilité pour l'ensemble de la population et problématique des transports : organisation de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et/ou situées dans des zones reculées.
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Amélioration des conditions d'usage, mutualisation des espaces / Amélioration du confort d'ambiance, thermique, acoustique / Emergence de nouvelles technologies (Dossier Médical Partagé, Télémédecine...) et dématérialisation de l'information de santé

Rénovation thermique de 1 700 logements sociaux en BBC

Descriptif de l'action :

La priorité du Plan Climat Energie régional voté en décembre 2011 est de favoriser l'isolation massive des bâtiments, en particulier parce que leur chauffage constitue l'une des premières sources d'émission de gaz à effet de serre en région. Le parc régional de logements sociaux est une cible privilégiée dans cette démarche, avec le souhait de réduire la précarité énergétique. La Région s'est engagée à subventionner une vingtaine de chantiers, représentant environ 1 700 logements sociaux, afin d'expérimenter les procédés les plus adaptés et de donner aux entreprises - en particuliers aux artisans de notre région - l'occasion de mieux maîtriser les nouvelles techniques d'isolation, avec une réduction très significative des consommations. Au total, dès 2013, ce sont plus de 30 millions d'Euros de travaux relatifs à la performance énergétique qui seront réalisés, à travers la mobilisation conjointe des crédits de la Région, de l'ADEME et des fonds européens FEDER.

19 opérations ont pu être soutenues permettant la mise en rénovation de 1811 logements pour un montant d'investissement de 25,4 M€ et un gain énergétique total

de 21 1546 kwhep.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :** Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Soutien à l'activité du bâtiment

Coopération décentralisée : Appui aux transformatrices de céréales et aux productrices de farine infantile dans la région du Mopti

Descriptif de l'action :

L'objectif de cet appui est de contribuer à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de la région du Mopti. Il porte sur 14 unités féminines de transformation de céréales et de 3 unités Misola. Au total, 500 femmes sont directement concernées. Les revenus qu'elles retirent de ces activités leur permettent de participer aux dépenses courantes au niveau familial.

S'agissant de l'appui aux unités de transformation, cinq sessions de formation ont été réalisées au cours desquelles les transformatrices ont pu bénéficier de conseils pour améliorer la qualité de leur produit. Elles ont par ailleurs participé à plusieurs événements promotionnels.

Sur le volet d'appui aux unités de production de farine infantile enrichie en Misola, les compétences techniques des unités ont été renforcées grâce aux formations portant sur l'assurance qualité, la gestion des unités, le marketing et les techniques de vente.

Dans le cadre de la prévention de la malnutrition, des actions de communication ont été organisées sur l'importance de la farine. Elles ont contribué à l'amélioration de la disponibilité de la farine Misola dans la région de Mopti.

Une formation a également été organisée sur le rôle et la responsabilité des élus dans le dispositif national de sécurité alimentaire.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :** Accroissement des revenus des unités soutenues dans le cadre du dispositif

Finalité principale : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La dynamique de développement économique est indispensable pour assurer une production de richesses nécessaires au bien-être de tous. Néanmoins, il est impératif de faire évoluer nos modes de production et de consommation face à la finitude des ressources et à la fragilité de notre environnement.

La Région, en application de la Stratégie Régionale de Développement Economique et Social, a déployé des politiques visant à la structuration des filières économiques et contribuant à la croissance des PME. Les Contrats d'Appui aux Projets (CAP) discuté avec les professionnels (agriculture, tourisme) sont les principaux outils de ces politiques. Toutes les formes de mobilisation en réseau sont favorisées, à travers les pôles et les clusters en particulier. La Région accompagne aussi les grandes évolutions sectorielles par une approche systémique mixant les dimensions économiques, sociales et environnementales avec une meilleure prise en compte du développement durable dans tous les secteurs d'activités. Elle a notamment créé un dispositif de contreparties sociales et environnementales pour les aides économiques.

L'économie sociale et solidaire est également soutenue à travers CAP Asso mais également à travers l'aide à l'émergence de sociétés coopératives (dispositif de soutien à la création et à la reprise, soutien à la SCIC bio).

Le Conseil régional a adopté en 2011 une nouvelle stratégie de développement stratégique avec l'ambition majeure de faire de la région Centre une destination de tourisme durable. Le modèle de développement retenu privilégie la qualité des projets, la préservation de l'environnement et du patrimoine. L'un des objectifs est de devenir la première destination française de tourisme à vélo.

Le Plan Climat Energie Régional (PCER) et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adoptés en 2012 proposent des actions ciblées pour des activités économiques sobres et peu émettrices en gaz à effet de serre.

L'environnement entrepreneurial est amélioré, avec des solutions financières nouvelles (Fonds communs de placements, fonds d'amorçage, fonds de garantie, développement économie verte, fonds BEI pour l'économie verte, SEM Patrimoniale...), une réactivité des acteurs publics qui bénéficie d'une bonne coopération entre la Région, l'Etat, la banque de France, les consulaires et un renforcement des actions autour du capital humain.

L'élaboration, en 2010, d'une stratégie régionale de l'Innovation (voir thème prioritaire « Favoriser la recherche et l'innovation ») actualisée en 2013 pour intégrer la notion de spécialisation intelligente, est aussi porteuse de développement.

La Région soutient également des programmes de recherche structurants dans les domaines de l'environnement, de l'efficacité énergétique, du développement urbain et de la santé. Elle agit, par ailleurs, pour une meilleure information des citoyens sur les développements scientifiques et techniques.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

La restauration scolaire bio et la plateforme d'approvisionnement Self Bio-Centre

Descriptif de l'action :

Une des priorités de la Région est de mettre à disposition des lycéens une alimentation structurée et de qualité. Elle s'est engagée à introduire progressivement 20% de produits labellisés Agriculture Biologique dans les restaurants de ses lycées. En 2012, un appui aux établissements souhaitant s'engager a été mis en place avec l'affectation d'un agent missionné pour venir en appui sur les points techniques relatifs aux marchés publics et apporter un conseil personnalisé aux établissements. Une trentaine d'établissements ont ainsi été accompagnés en 2012.

Dans le même temps, le travail de structuration de l'offre de produits AB se poursuit en région. La plateforme d'approvisionnement Self Bio-Centre, qui réunit producteurs, transformateurs, usagers, a fait évoluer son offre et engage un travail partenarial avec les groupements d'agriculteurs biologiques.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :** Amélioration de l'impact carbone des repas servis dans les lycées
- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Une alimentation structurée et de qualité pour les lycéens

La Loire à Vélo, élue meilleur projet touristique durable européen en 2012

Descriptif de l'action :

La stratégie régionale du Tourisme durable, adoptée en octobre 2011, a notamment pour ambition de faire de la région Centre la première région française de tourisme à vélo, en s'appuyant sur le capital de notoriété et de fréquentation de « La Loire à Vélo » et sur la qualité reconnue de son aménagement et de son organisation touristique.

L'année 2012 marque l'ouverture au public de l'ensemble de l'itinéraire de « La Loire à Vélo », après 16 années de mobilisation collective publique et privée autour de cette opération structurante.

La prestigieuse « British guild of travel writers » composée de 270 journalistes, a décerné à « La Loire à vélo » le 1^{er} prix dans la catégorie meilleur projet touristique d'Europe présenté comme « le projet éco-touristique le plus long et le plus ambitieux de cette dernière décennie ».

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains :** Amélioration de la qualité de vie des habitants grâce à l'enrichissement économique et culturel
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources :** Valorisation, préservation voire restauration des patrimoines naturels et paysagers.
- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère :** Limitation des émissions de gaz à effet de serre par le développement de l'éco-mobilité

Partie III : L'exigence de développement durable dans le fonctionnement de la collectivité

Depuis le vote de l'Agenda 21, la Région a concrétisé de nombreux chantiers sur son volet « Collectivité exemplaire ».

Pour déployer une culture commune de l'action régionale au sein de l'institution, plusieurs actions ont été conduites : création d'un nouvel Intranet baptisé Oasis, élaboration d'un référentiel commun sur la conduite de projet, mise à disposition d'outils collaboratifs, mise en place d'une animation plus collective...

Afin de mieux valoriser les résultats de l'action régionale, un rapport d'activité est désormais élaboré chaque année. Les possibilités de communication et d'information offertes par les nouveaux outils TIC ont été mieux utilisées grâce à de nombreuses initiatives : mise à disposition d'outils collaboratifs, de la visioconférence, de la Wifi, transmission et consultation en VOD des débats des séances plénières...

De nombreuses procédures administratives ont été allégées : refonte de la procédure de délégation de signature pour fluidifier le process de signature, réduction du nombre de visas internes, refonte du process de préparation des commissions permanentes, des délais de paiement...

La démarche de dématérialisation des procédures a fortement avancé : rapports et délibérations de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente (transmission aux élus et au contrôle de légalité), gestion budgétaire et comptable... La rationalisation de la procédure d'envoi aux élus des rapports des assemblées régionales et la limitation des impressions grâce à l'ouverture aux élus régionaux d'un Intranet rénové puis la dotation en tablettes tactiles ont permis progressivement depuis le vote de l'agenda 21 une économie moyenne annuelle de 5 tonnes de papier et un gain annuel de 250 heures de travail.

Le déploiement d'un outil de veille documentaire a déjà permis de réaliser plusieurs revues de presse (dont une revue généraliste accessible sur l'intranet) et de constituer plusieurs espaces thématiques dont le premier a porté sur l'efficacité énergétique. L'objectif recherché est une amélioration de la diffusion de l'information tout en visant une réduction et une mutualisation des abonnements généralistes.

La Région a par ailleurs affirmé dans son Plan Climat-Energie sa volonté d'assurer une gestion durable des bâtiments et lycées de la Région.

Parmi les actions de sensibilisation des agents à une attitude éco citoyenne, on peut, entre autres, citer la création d'un réseau d'accompagnateurs éco-gestes, l'utilisation par le pôle courrier de produits éco labellisés (lettre verte), le plan déplacement de l'administration...

Sur le plan des ressources humaines, plusieurs démarches ont été menées, avec une attention portée sur le dialogue social, afin de favoriser l'épanouissement professionnel des agents tout en répondant aux besoins de compétences des agents (carte des métiers, plan de formation). La Région a voté, début 2011, un plan d'action sur l'égalité Femmes-Hommes. Elle mène également une politique ambitieuse d'accompagnement des travailleurs handicapés et a été lauréate en 2012 du Trophée entreprise et handicap.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS

Finalité principale : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

L'efficacité énergétique dans les lycées

Descriptif de l'action :

Le plan Climat-Energie Régional a fixé un objectif ambitieux : à l'échéance 2020, le patrimoine « lycée » de la Région devra émettre 50% de gaz à effet de serre en moins par rapport à l'année de référence 1990 équivalent à 26 210 Tonnes équivalent CO2 évités.

La Région a entrepris plusieurs types d'actions qui concourent à cet objectif :

- un contrat de performance énergétique (CPE) a été lancé en 2009 avec la société Efficentre. 19 lycées ont été intégrés dans ce CPE. Le prestataire a pour objectif de gérer, entretenir et rénover ces établissements afin de permettre de diminuer de 40% les dépenses énergétiques d'ici 2020 de l'ensemble de ce parc. Au-delà, le contrat porte sur l'exploitation et l'entretien des installations, sur des actions de sensibilisation des publics ainsi que sur la formation des agents.
- pour les autres lycées : depuis plusieurs années, la Région investit annuellement environ 60 M€ sur des travaux portant sur son patrimoine scolaire. Depuis 2011, 15 M€ par an (sur les 60 M€) sont consacrés à l'amélioration de la performance énergétique : isolation, équipements... Plusieurs lycées ont d'ores-et-déjà bénéficié de ces rénovations complètes ou partielles.
- un réseau des thermiciens et une cellule chargée d'assurer le suivi énergétique des lycées sur un échantillon de 15 lycées sont actuellement en construction.
- une campagne de déploiement de gestion technique des bâtiments (GTB), gestion technique centralisée (GTC) au sein de plusieurs établissements est à l'étude.
- des actions de sensibilisation des utilisateurs et notamment l'incitation des lycées à mettre en place des agendas 21.

Contribution de l'action aux autres finalités DD :

- **Epanouissement de tous les êtres humains** : Amélioration du confort d'été et d'hiver dans les établissements.
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : Réduction des coûts d'exploitation.

Finalité principale : Epanouissement de tous les êtres humains

La Région Centre, lauréate du Trophée entreprise et handicap 2012

Descriptif de l'action :

Le Région mène une politique Handicap ambitieuse qui s'est traduite notamment par la signature d'une convention le 15 décembre 2010 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Cette Convention s'appuie sur un plan d'actions décliné en 6 axes (recrutement, formation, carrière/maintien, aides, sensibilisation/communication et transversal) et 22 actions pour un montant total financé par le FIPHFP de 693 000 € répartis sur 3 années.

Le Conseil régional a mis en place des actions concrètes de recrutement et de maintien en emploi, autour d'une équipe composée d'un médecin du travail, d'une ergonome et d'une chargée de mission handicap. Ce sont plus de 95 agents qui ont bénéficié d'aménagements de postes, 16 agents travailleurs handicapés qui ont été recrutés, mais également la constitution d'un réseau de partenaires sur ces problématiques.

Au vu de ses résultats et de la diversité des actions parfois innovantes, le Conseil régional s'est vu remettre en novembre 2012, dans le cadre de la 16^{ème} édition de la semaine pour l'emploi des personnes, le 7^{ème} trophée récompensant les entreprises « handi accueillante » (secteur public ou privé) pour leurs actions marquantes au regard de l'intégration et du maintien en emploi des personnes handicapées.

Au 31 décembre 2012, le taux d'emploi légal de la collectivité est de 7,02 %, supérieur aux objectifs fixés des 6 %.